

DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2025/355/AR/5.4

DELEGATION DE FONCTIONS

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-32 et L.2122-18,
- Considérant l'empêchement du Maire et des Adjoints de pouvoir procéder au mariage de Monsieur **Emilien VILLY** et Monsieur **Valentin GIGADEN**, devant avoir lieu en l'Hôtel de Ville, le **samedi 19 juillet 2025**, à **15h00**, il est nécessaire de donner délégation à un conseiller municipal, pour officier aux lieu et place du Maire et des adjoints,

A R R E T E

Article 1 : Monsieur **Jean NORBERT**, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, de ladite commune, pour la célébration du mariage de Monsieur **Emilien VILLY** et Monsieur **Valentin GIGADEN**, le **samedi 19 juillet 2025**, à **15h00** en l'Hôtel de Ville.

Article 2 : Le présent arrêté sera remis à l'intéressé, publié, transmis à la Préfecture de Seine-Maritime et annexé au registre d'Etat Civil de la Commune de EU.

Fait à Eu, le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq.

Michel BARBIER,

Maire de la Ville d'EU



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : mairie-sg.eu@ville-eu.fr